



COMMUNIQUE DE PRESSE



Centre national de la Musique : Le ministère de la Culture menacé ! Vers l'agenciarisation des missions du ministère et sa perte d'influence dans la filière musicale.

Paris le 18 octobre 2024

La CFDT- CULTURE et le SNAPAC - CFDT s'alarment de la trajectoire que semble prendre le ministère de la Culture, particulièrement dans la filière musicale. Les annonces récentes de la ministre de la Culture Rachida Dati lors du MaMA 2024 suscitent de sérieuses interrogations quant à la complémentarité des prérogatives du ministère et celles du Centre National de la Musique (CNM). Si la volonté de faire du CNM un « CNC de la musique » est affichée avec force, elle laisse présager un transfert progressif des responsabilités et des missions de l'État vers un de ses opérateurs.

L'idée de renforcer le CNM au point de lui conférer un rôle aussi structurant que celui du Centre National du Cinéma (CNC) aura des effets pervers : la marginalisation du ministère de la Culture, qui conçoit, pilote et évalue les politiques publiques culturelles dans l'un de ses secteurs historiques et stratégiques. En souhaitant déléguer davantage de missions au CNM, le ministère ne tient pas compte des préconisations de l'ancien sénateur Bargeton, qui consacraient la complémentarité du ministère et de son opérateur, fragilisant considérablement son existence, son expertise, ses métiers, et son rôle central dans la politique culturelle nationale.

Cette évolution est particulièrement préoccupante dans un contexte où le ministère de la Culture devrait renforcer son influence pour piloter une stratégie nationale cohérente. En réduisant progressivement ses prérogatives et en confiant des missions clés à des établissements publics au financement incertain, le ministère se prive d'un levier essentiel pour garantir une action publique forte et ambitieuse.

La CFDT- CULTURE et le SNAPAC - CFDT appellent à une réévaluation urgente des choix budgétaires et stratégiques. Le CNM doit être un outil au service de la politique culturelle nationale et non un acteur qui se substitue au ministère de la Culture dans le secteur musical. Si cette dynamique se poursuit, nous verrons émerger un CNM omnipotent, tandis que le ministère se retrouvera relégué au second plan et à rebours de son histoire.

Nous demandons que le ministère de la Culture reprenne l'initiative et affirme son rôle régalien en matière de musique, à même d'incarner l'intérêt général et de répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens. Il est essentiel pour le ministère de la Culture de maintenir une gouvernance forte du service public de la musique : sans cela, l'ensemble de la filière musicale en pâtira, tout comme le rayonnement culturel international de la France.

CONTACT

Jean GARCIA - Snapac-CFDT

Secrétaire Général

06 22 89 82 07

paca.snapac.cfdt@gmail.com

Alexis FRITCHE - CFDT Culture

Secrétaire Général

07 62 05 27 22 alexis.fritche@culture.gouv.fr